

AVIS AUX PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de procéder à la mise à jour du document pré-contractuel situé en annexe du prospectus (« l'Annexe SFDR ») des fonds désignés ci-après, en raison de la publication du nouveau référentiel définissant le Label ISR qui vise à renforcer la finance durable face aux transitions sociales et environnementales.

Les modifications suivantes entreront en vigueur le 1er janvier 2025 :

Sur les OPC **ALLIANZ VALEURS DURABLES** (FR0000017329, FR0010339481, FR0011173947, FR0013285087, FR0013287844, FR0013479375, FR0013479367, FR0014003X00) et son nourricier **ALLIANZ EPARGNE DURABLE** (FR0011963222) :

- Un indice spécifique, MSCI EMU Total Return Net, a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ;
- Réduction de l'univers d'investissement de 25% au lieu de 20% ;
- Prise en compte de l'intensité de Gaz à Effet de Serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements et de la Mixité au sein des organes de gouvernance, en visant une moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance supérieure à celle de l'indice de référence du Fonds.

Sur les OPC **ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR** (FR0010914572, FR0011387299, FR0013285038, FR0013309218, FR0013358579) ainsi que **ALLIANZ SECURICASH SRI** (FR0010785865, FR0010017731, FR0013106713) et son **nourricier ALLIANZ EPARGNE MONETAIRE ISR** (FR0011964725) :

- Un indice spécifique, BLOOMBERG Euro Aggregate Corporates Total Return, a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ;
- Réduction de l'univers d'investissement de 25% au lieu de 20% ;
- Prise en compte de l'intensité de Gaz à Effet de Serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements et de la Mixité au sein des organes de gouvernance, en visant une moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance supérieure à celle de l'indice de référence du Fonds.

L'Annexe SFDR d'**ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR** est également mise à jour des critères relatifs au Label « Toward Sustainability » soit :

- 100% des actifs de l'OPC (hors liquidités et dérivés non notés) sont utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par cet OPC ;

- Mise en adéquation des exclusions relatives à la participation, à la prospection, à l'exploitation ou au développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz.

Sur l'OPC ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR (FR0007017579) :

- Prise en compte de l'intensité de Gaz à Effet de Serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements et de la Mixité au sein des organes de gouvernance, en visant une moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des organes de gouvernance supérieure à celle de l'indice de référence du Fonds.

Ces modifications ne modifient pas le profil rendement/risque de vos fonds et ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

Aucune action spécifique de votre part n'est requise.

Nous vous invitons à vous référer aux Annexes SFDR ainsi qu'aux prospectus et, DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).